

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 9 AVRIL 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 9 avril 2018, à 9 heures 35, M^{mes} et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Joëlle Julien.

Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

Maryse Augendre a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret.

Approbation du Procès-Verbal de la Commission Permanente du 12 mars 2018

M. le Président : Le premier point porte sur le Procès-Verbal de la Commission Permanente du 12 mars 2018.

Avez-vous des remarques à formuler ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°1 : SOUTIEN A L'ASSOCIATION NATIONALE NOUVELLES RURALITES LE GRAND PARI

Mme Guérin : Il s'agit aujourd'hui de valider le renouvellement de l'adhésion du Conseil départemental de la Nièvre à « l'Association Nationale Nouvelles Ruralités Le Grand Pari », au titre de l'exercice 2018, et d'accorder à celle-ci une aide de 13 000 € afin de lui permettre de poursuivre son action de promotion et de valorisation des territoires ruraux. Le budget estimé de l'association se monte à 173 000 €

M. le Président : Y a-t-il des remarques ou des demandes d'explication ?

M. Rostein : Mes chers collègues, je voudrais connaître les moyens d'action et d'intervention de cette association face au démantèlement sanitaire du territoire de la Nièvre et au blocage systématique par notre métropole régionale de tout projet d'enseignement supérieur.

M. le Président : Je vais donner la parole à Patrice Joly.

M. Joly : Cette association traite des questions macro à l'échelle nationale. Elle est transpartisane. Elle travaille sur les perspectives des territoires ruraux en questionnant ce qu'ils représentent en termes de potentiel pour le pays. Elle vise à montrer qu'il y a un avenir pour ces territoires, et qu'ils sont des atouts pour l'avenir de la France. Elle fait du *lobbying* pour identifier et demander la mise en place un certain nombre de dispositifs qui seraient utiles aux territoires.

Nous avons remis il y a un mois au Président de la République et au Premier ministre, ainsi qu'au ministre chargé de la cohésion des territoires un document présenté par le collectif « Les voix de la ruralité ». Nous avons présenté un certain nombre de propositions dans différents domaines correspondant aux besoins de nos territoires. Ce sont des questions globales, et pas nécessairement propres à un territoire, pas plus ici qu'ailleurs. Les enjeux, par exemple, de l'enseignement supérieur, tel que vous l'évoquez, font partie des dispositions que nous avons mises en avant. Il s'agit de faciliter l'accès à l'Université de jeunes des territoires ruraux, qui n'y iraient pas pour des raisons liées au coût que cela représente, ou au risque qu'il y a aussi pour les familles. Certains renoncent, et des élèves qui réussissent plutôt bien au baccalauréat ne font pas exactement les études qu'ils souhaiteraient faire ou qu'ils pourraient faire. Il s'agit aussi de demander qu'il y ait une résonance entre les formations qui soit développée sur le territoire et le potentiel économique et de développement des territoires.

Sur la question de la santé, nous avons proposé que l'on interdise les installations là où il y a une surreprésentation des professions de santé. Il est demandé aussi que l'organisation sanitaire soit pensée dans des projets s'organisant en réseaux entre la présence hospitalière et la présence libérale.

Ce sont des positionnements portés par l'association Nouvelles Ruralités.

L'idée est de prendre l'opinion publique à témoin, de faire valoir que ceux qui portent cette demande, ce n'est pas une partie de la France ou de certains territoires, mais que l'ensemble des territoires ont des

demandes qui sont des demandes de même nature et qui correspondent à de réels besoins.

Je vous ferai passer le document que nous avons envoyé il y a un mois. Le Président de la République présentera dans les prochaines semaines ses orientations sur une politique à destination des territoires ruraux.

L'idée est donc d'inspirer la politique, de la même manière que nous l'avions fait avec l'ancien Gouvernement, qui, dans le cadre des comités interministériels à la ruralité, avait lancé divers dispositifs, comme les contrats de ruralité. Ils avaient été utiles à nos territoires, même si ces dispositifs n'étaient pas suffisamment complets et aboutis.

M. le Président :

Sur la question qui est posée, je ne considère pas qu'après les États généraux de la santé, il ne faille plus rien faire. Ils ont été un grand échec quant au sort réservé aux propositions que nous avons formulées. J'ai adressé une lettre à la ministre dans laquelle je sollicitais des rendez-vous et un travail sur les propositions formulées ; je n'ai eu aucune réponse à ce jour. Récemment, nous avons adressé une lettre aux maires leur demandant de faire délibérer leurs conseils municipaux contre le Projet Régional de Santé. Notre Conseil a prononcé un avis défavorable au PRS par délibération du 26 mars. Fort de ces soutiens, que j'espère très nombreux, je demanderai à l'ARS de se prononcer sur nos propositions. J'ai été invité à une réunion sur les urgences de Clamecy le 12 avril où sera présente l'ARS, et je lui demanderai des précisions sur le dispositif qu'elle propose. Cela constituera une occasion pour nous de parler de nos difficultés. J'avais pu avoir l'impression que la PACES était revenue sur le devant la scène, et que la ministre estimait que c'était normal. Elle avait même laissé sous-entendre qu'elle attendait des résultats des expérimentations sur les autres PACES pour éventuellement autoriser la PACES chez nous. J'ai pu discuter dernièrement avec M. Sauvadet, qui est extrêmement mécontent de la manière dont le Président de l'Université se positionnait sur diverses questions liées à l'enseignement supérieur. Je ne lâcherai pas sur le sujet. La médiatisation pourra reprendre lorsque cela nous semblera nécessaire, et je proposerai que nous fassions encore d'autres actions pour que nous soyons entendus. En effet, la situation est la même ; il n'y a pas eu d'avancées. Il est même honteux que nous ayons été destinataires d'un questionnaire nous demandant notre avis sur le déroulement des États généraux de la santé dans la Nièvre, et je m'élèverai contre cette démarche.

M. Rostein :

Le sens de mon intervention était d'indiquer que le sentiment d'abandon, dans la Nièvre, est très fort, maintenant. Effectivement, quand on voit la fermeture des services, que ce soit la maternité, que ce soit les urgences, le déménagement du Centre 15, du blocage du Président de l'Université de tout projet de PACES dans la Nièvre,

égoïstement, je me suis dit que, puisque nous avons le privilège d'avoir le Président de l'association chez nous, nous pourrions avoir un œil attentif de l'association sur ce qui se passe dans la Nièvre. Ce sont des considérations générales que vous avez émises, mais nous aimerions également que l'on se penche davantage sur le sort de ce territoire, et qu'au moins, enfin, on ait un petit « plus » par rapport à d'autres territoires que j'estime davantage privilégiés que la Nièvre.

M. le Président :

On ne peut pas, d'un côté, dire que l'état de santé est catastrophique, et de l'autre côté, ne pas mettre les moyens pour améliorer ce que l'on dit dans un premier temps. Cela fait des années que cela dure. Il n'y a que la mobilisation qui va nous permettre d'obtenir des avancées. Il faut bien montrer à toutes les autorités de la santé que nous ne sommes pas contents, et que nous allons constamment, et fermement, dire que nous ne sommes pas d'accord. Cela ne peut pas être tous les jours dans le journal, mais il faut néanmoins que nous montrions que nous sommes tout le temps mobilisés. Toutes les mobilisations sont bonnes, et ce qui est essentiel, c'est que l'on mobilise très régulièrement, le plus souvent ensemble, pour dire que cela ne peut pas durer. Après la tenue des États généraux, on constate que rien ne se fait. Aucun dossier n'a avancé. La situation de détresse sanitaire du département n'a pas obtenu à ce jour la signature nécessaire pour être reconnue en tant que telle. Même cela, nous ne pouvons pas l'obtenir. Tout ce qui a été dit il y a un mois et demi est resté lettre morte. Il va falloir que nous repartions au combat.

M. Joly :

Il y a deux niveaux sur lesquels il faut travailler : à l'échelle locale et à l'échelle nationale, de manière à unir les forces de ceux qui se trouvent dans la même situation que nous. C'est le sens de la démarche portée par l'association. Et il y a ce que nous faisons à travers notamment les Etats généraux, avec un succès plus que mitigé, comme on peut le constater les uns et les autres. Mais quand la ministre nous dit « je souhaite que vous ayez des services qui sont ceux que je souhaiterais pour mes enfants », alors, on attend ses propositions. Aujourd'hui, il n'y a que régressions. Et ce n'est pas parce que l'on nous dit « ce n'est pas exactement à Cosne ou à Clamecy ce que l'on aurait si vous étiez à trois minutes de la Salpêtrière ». Nous ne l'aurons jamais, cela ; mais nous voulons, au minimum, avoir des services qui nous donnent une chance à peu près raisonnable d'être traités correctement. Il faut qu'on la prenne au mot, là-dessus ; ses propos étaient ceux-là. On ne demandait même pas cela.

M. le Président :

On lui demandait moins que cela. Donc, si elle veut nous donner plus...

Mais le problème, c'est qu'elle a du mal à « se mettre en marche », parce que rien n'arrive.

(rires)

Excusez-moi.

Pour que le vote puisse avoir lieu, j'indique que Michel Veneau a donné pouvoir à Thierry Flandin, que Philippe Nolot a donné pouvoir à Catherine Mer, et qu'Anne-Marie Chêne a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Je vous propose que nous votions sur le soutien à l'Association Nationale Nouvelles Ruralités Le Grand Pari.

Qui s'abstient ? Qui vote contre.

Le rapport est adopté à l'unanimité. 2 abstentions (Carole Boirin, Daniel Rostein).

RAPPORT N°2 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DES COLLEGIENS DE LA CLASSE HANDBALL DU COLLEGE GIROUD DE VILLETTE A L'INTERNAT ET AU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCEE ROMAIN ROLLAND DE CLAMECY

M. Mulot :

Ce rapport porte sur la passation d'une convention quadripartite d'accueil des collégiens inscrits à la section handball du collège Giroud de Villette de Clamecy à l'internat du lycée Romain Rolland de Clamecy.

Une section sportive handball est ouverte au collège Giroud de Villette depuis la rentrée de septembre 2017. Cette section accueille 17 élèves répartis sur les niveaux quatrième (7 élèves) et troisième (10 élèves). L'ouverture de cette section sportive appuyée sur le club de handball de Clamecy permet au collège de diversifier son offre de formation et de recruter les élèves intéressés par cet enseignement spécifique sur une aire interrégionale. La section sportive prend la suite d'une classe handball existante depuis quatre ans au sein du collège. Elle vise à donner aux garçons et aux filles les prérequis nécessaires à la pratique du handball à haut niveau.

L'accueil des collégiens issus d'autres territoires nécessite la mise en œuvre d'une offre d'accueil en internat. Les collégiens de la section sportive handball sont hébergés en internat sur le site du lycée Romain Rolland. Ils prennent les petits déjeuners et les repas du soir au lycée. Le collège assure le repas du midi. Les modalités d'accueil particulières de ces collégiens nécessitent la passation d'une convention entre le site d'accueil lycée pour les repas du soir et petits déjeuners, le collège site de scolarisation des jeunes de la section sportive et les collectivités de rattachement des deux établissements, Région et Département.

Il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée au rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat quadripartite ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : REGIE DE RECETTES - MUSEES

M. Balleret :

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le Département a dissout les anciennes régies de recettes « conservation » et « action culturelle » pour créer une seule régie « Direction de la culture et du sport ».

À la suite de cette délibération, le Payeur départemental nous a conseillé de rajouter l'existence d'un compte « Dépôts de Fonds au Trésor », dont la gestion est gratuite, et qui permet non seulement une sécurisation du maniement des fonds par le régisseur, mais surtout un accès en temps réel au compte bancaire ainsi qu'aux opérations de la régie.

Nous rajouterions donc cette création du compte « Dépôts de Fonds au Trésor » dans le texte de la précédente délibération.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE - SUBVENTIONS

M. Balleret :

Nous avons voté le budget fin mars ; nous pouvons maintenant le répartir entre nos partenaires. Nous le faisons au fil de l'année, en fonction des manifestations, lorsqu'elles se déroulent.

Ce rapport concerne l'attribution de subventions à 3 associations pour la réalisation de projets culturels.

1) Association Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers pour l'organisation d'un événement autour de la culture

irlandaise en lien avec les musiques traditionnelles du 1^{er} au 17 mars 2019 (sur la commune de Nevers).

Pour cette manifestation autour de la culture irlandaise organisée par l'association Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers, diverses structures apparaissent dans le plan de financement : le Conseil régional, la DRAC, l'Agglomération de Nevers, l'Ambassade d'Irlande en France, plusieurs communes, la communauté de communes Bazois Loire Morvan.

Il est proposé que le Conseil départemental apporte une participation de 4 000 € pour cette opération.

2) Association « Bords de Mhère ». Activités artistiques 2018 (sur la communauté de communes Tannay, Brinon, Corbigny)

Comme vous le remarquerez, pour cette opération, et pour la suivante, le rapport indique désormais, à ma demande, des mentions portant sur l'implication territoriale du Conseil départemental au regard des structures du territoire (notamment soutien aux associations, enseignements artistiques, lecture publique, relations avec les partenaires culturels structurants).

Jacques Di Donato, clarinettiste de renom, qui a une résidence à Mhère, monte depuis plusieurs années un festival culturel. Six événements, de mars à juin, seront organisés à Mhère, sous le signe de l'international.

Il est proposé une aide de 1 000 €

3) Association Trait d'Union 58. 30^{ème} édition du Salon du Livre, du 25 au 27 mai 2018 à Cosne-Cours--sur-Loire (communauté de communes Loire Vignobles et Nohain)

Les informations portées en termes d'ancrage territorial, d'enseignements artistiques, de lecture publique, musée, relations avec les partenaires culturels nous montrent le dynamisme culturel de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain.

Le Salon du Livre de Cosne fêtera cette année son 30^{ème} anniversaire.

Le budget prévisionnel fait intervenir, outre le Département de la Nièvre, le Conseil régional, la commune de Cosne, mais aussi des sponsors et des recettes tirées des entrées payantes.

Il est proposé de maintenir le même niveau de subvention qu'en 2017, à savoir 2 000 €

Telles sont les propositions formulées pour ces trois dossiers portant sur des subventions au titre de la culture.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ou d'explications ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : RENOUELEMENT D'UNE BOURSE D'ETUDES DE MEDECINE

Mme Bézé:

Le présent rapport vise à la signature du contrat d'engagement relatif au renouvellement d'une bourse d'études pour Mme Hovhanisyan Lilit, médecin ayant obtenu son diplôme en Arménie, et qui va passer son équivalence en octobre 2018.

Mme Hovhanisyan est actuellement en stage au Centre Hospitalier de Decize.

Il vous est donc proposé d'accorder le renouvellement de la bourse de 500 € par mois à Mme Lilit Hovhannisyan pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2018.

M. le Président :

Conformément à ce qui est prévu, de telles bourses ont une possibilité de renouvellement tous les ans.

Y a-t-il des observations ? Madame Boirin.

Mme Boirin :

J'ai plusieurs fois voté par principe contre ce type de délibération. Je voterai aussi, par principe, mais aussi en l'espèce, contre cette délibération.

Par principe, parce que la France et les collectivités locales n'ont pas à payer pour la formation des médecins étrangers et pour la validation de leurs diplômes.

Egalement, en l'espèce, parce que cette personne, qui était médecin dans son pays, n'est sans doute pas venue en France les mains vides et sans argent. Deuxièmement, elle travaille, et peut donc se payer cette formation. Troisièmement, son titre de séjour est d'une durée limitée, jusqu'en avril 2019, ce qui veut dire que, si son titre de séjour n'est pas renouvelé, ou si elle n'a pas la nationalité française, nous aurons payé pour rien. Quatrièmement, on pourrait considérer qu'elle n'est pas très douée, puisque cela fait déjà deux ans que nous lui payons sa formation, et qu'elle a échoué une fois. Et enfin, pourquoi lui verser pendant encore un an la bourse, alors qu'elle passe le concours en octobre 2018 ? En effet, de deux choses l'une : ou bien elle réussit, et elle n'aura plus besoin de cette bourse d'études, puisqu'elle sera médecin à part entière ; ou bien elle échoue, et on ne peut plus rien faire.

Par principe, je suis contre ; contre, en l'espèce. Et d'autant plus que le concours est en octobre.

M. le Président :

Première réponse, si elle obtient son concours en octobre, nous allons arrêter de payer, puisqu'elle s'installera.

Elle est en situation financière difficile. Les revenus sont apportés par son mari. M. le Préfet a considéré que le titre de séjour pouvait être renouvelé pour une durée de deux ans jusqu'en avril 2019, en prenant en compte l'atout que présente l'arrivée d'un médecin pour le territoire. Nous sommes ici dans le prolongement d'une décision qui a été prise par l'État. Par ailleurs, en termes de bourse d'études, nous sommes au stade du renouvellement, prévu par le règlement. Mais, si elle échoue au concours, elle n'aura malheureusement pas le droit de le présenter à nouveau.

Elle travaille depuis trois ans à l'hôpital de Decize. Cela nous garantit que, lorsqu'elle va pratiquer la médecine, elle saura au moins parler français et écrire une ordonnance, ce qui n'est pas le cas de certains médecins étrangers qui viennent avec des diplômes étrangers.

Je pense que votre raisonnement amènera à un écueil, car bientôt nous aurons des Français munis de diplômes étrangers, notamment obtenus en Roumanie ou Belgique, qui vont venir. Ne leur accorderons-nous pas d'aide ? Cela va être problématique. Je crois qu'il va falloir leur apporter une aide s'ils nous garantissent qu'ils vont s'installer ensuite. Leur post-formation en France leur permettra d'être de meilleurs médecins suite à leurs études à l'étranger. Cela sera un vrai vivier pour trouver des médecins. Si l'on n'accepte pas de leur accorder des aides pour faire cette post-formation, ils iront dans d'autres départements que le nôtre. La question se posera quand ils arriveront.

Mme Boirin :

Je pense que vous prenez le problème à l'envers. Le problème aujourd'hui, c'est d'ouvrir le *numerus clausus*, que l'on agisse tous ensemble pour qu'il y ait plus de médecins formés en France, et que nos structures publiques se penchent aussi sur la façon dont nos étudiants étudient. Les étudiants sont actuellement en train de se soulever, et, en l'occurrence et pour une fois, je pense qu'ils ont raison. On dépense beaucoup d'argent en France sauf pour les étudiants et sauf pour leur construire des amphis. On leur ferme les formations, et, en plus, pour les formations où ils sont capables d'aller, ils étudient dans des conditions très néfastes. Nous élus, nous devrions agir pour que nos étudiants restent en France, et étudient en France, et qu'on leur donne les moyens d'étudier en France.

M. le Président :

Le Conseil départemental, par le texte que nous avons élaboré, a proposé que l'on forme des médecins généralistes à Nevers. Nous proposons la mise en place d'une PACES, pour que les médecins soient formés à Nevers. C'est pour une réponse à 10 ans. Mais pour les médecins français formés en Roumanie, nous serons bientôt

confrontés au problème. Mais je pense que nous le réglerons au fur et à mesure.

Mme Mer : Cette personne est-elle payée ?

M. le Président : Non, elle n'est pas payée, elle est étudiante.

Mme Mer : Elle n'a pas non plus de gratification ?

M. le Président : Non, autrement, elle ne pourrait pas bénéficier de l'aide. Elle n'a rien du tout.

M. Gauthier : Elle ne peut pas continuer après le mois d'octobre dès lors qu'elle aura épuisé ses droits à examen.

M. le Président : Toutes les bourses que nous signons mentionnent que, dès que le bénéficiaire s'installe, il ne bénéficie plus de la bourse. La réglementation impose que les étudiants passent une thèse avant de pouvoir s'installer. Elle n'a pas besoin de passer de thèse puisqu'elle est médecin. Elle sera médecin en France le jour où son diplôme va être reconnu. Pour un médecin français, effectivement, à la fin de ses études, nous arrêtons de le payer, comme c'est prévu. Par ailleurs, il est prévu dans le contrat qu'ils doivent s'installer dans un délai d'un an. Certains médecins, ayant terminé leurs études, ne passent pas la thèse, mais font des remplacements, et cela peut durer très longtemps. Nous avons indiqué dans nos contrats qu'à la fin de la 9^{ème} année de médecine, pour les généralistes, ces professionnels ont un an pour s'installer. Pour avoir rencontré Mme Hovhannisyan, je sais qu'elle travaillerait dès le lendemain de sa réussite au concours, dans un cabinet médical. Et il est bien évident que l'aide que lui donnerait le Conseil départemental cesserait.

Je propose que nous lui écrivions dans le courrier qui lui sera adressé que l'aide cessera à la minute où elle sera autorisée à exercer la médecine.

Mme Boirin : Si elle a son concours, pas de problème, la bourse cesse. Mais vous évoquez l'hypothèse, si vous maintenez votre délibération pour une durée d'un an, qu'elle puisse ne pas avoir son concours, et donc qu'elle puisse continuer à percevoir cette bourse pour encore se former.

M. le Président : Le propre d'un concours, c'est que l'on ne l'a pas forcément.

Mme Boirin : Oui, mais, quand on l'a passé déjà deux fois, il faut envisager autre chose.

M. le Président : Elle est médecin, et elle a vraiment, pour le moment, envisagé d'être essentiellement médecin.

Après ce débat, je pense que nous pouvons mettre aux voix la proposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 1 voix contre (Carole Boirin). 4 abstentions (Corinne Bouchard, Marc Gauthier, Catherine Mer, Philippe Nolot).

RAPPORT N°6 : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'ETUDES DE MEDECINE

Mme Bézé : Le rapport concerne la signature d'un contrat d'engagement relatif à l'attribution d'une bourse d'études pour M. Joffrey Reynaud, étudiant à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand

M. Joffrey Reynaud est actuellement étudiant à la faculté de Clermont-Ferrand, en 1^{er} semestre d'internat de médecine générale (soit 7^{ème} année d'études en médecine). Originaire de la Nièvre, il souhaite s'installer dans le département après l'obtention de son doctorat en médecine.

Il vous est donc proposé, conformément au règlement d'intervention relatif à l'attribution d'une bourse aux étudiants en médecine, d'octroyer une bourse de 500 € par mois à M. Joffrey Reynaud pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2018.

M. le Président : Après une étudiante de 3^{ème} année, M. Reynaud est le deuxième étudiant de la faculté de Clermont-Ferrand pour lequel une bourse serait attribuée. Cela veut dire que le dispositif commence à être connu et répertorié. J'espère que beaucoup d'étudiants nivernais poursuivant leurs études à Clermont suivront cette voie et viendront s'installer dans la Nièvre. Les conseillers départementaux du canton de Nevers recevront les coordonnées de M. Reynaud, qui est de Saint-Eloi.

M. Rostein : L'itinéraire de M. Jeoffrey Reynaud est une chance pour la Nièvre. Plusieurs d'entre nous le connaissent, depuis 4 ou 5 ans, lorsque nous avons commencé à entrer dans le vif du sujet de la PACES. C'est un élève très brillant. Il a réussi la PACES du premier coup, ce qui est assez exceptionnel. Auparavant, il avait obtenu la mention Très bien au baccalauréat S. J'espère vraiment qu'il va s'installer dans la Nièvre, car il serait pour le département une excellente recrue. Il s'est, en plus, bien débrouillé sans bourse pendant six ans. Lors d'une

réunion à Magny-Cours, au moment du début de la réflexion sur la PACES, et plus précisément pour le tutorat, il avait fait venir une quinzaine d'étudiants en médecine et en pharmacie, de Clermont, et ils étaient tous d'accord pour assumer le tutorat à Nevers avec des étudiants en médecine ou pharmacie de deuxième ou troisième année. Il nous a soutenus dans ce projet de PACES. De voir que maintenant il envisage de s'installer dans la Nièvre, c'est une excellente nouvelle, mes chers collègues.

M. le Président :

M. Reynaud est ce que l'on appelle un « leader », dans ses études, dans sa carrière. C'est important.

Il avait su agréger autour de lui des étudiants pour venir nous voir à cette rencontre de Magny-Cours. J'espère qu'il va agréger de futurs médecins pour venir s'installer. Nous avons peu d'étudiants nivernais à Clermont qui venaient signer des contrats. J'espère que cela va être une ouverture sur le marché clermontois du médecin, et que sa candidature va être suivie de beaucoup d'autres.

S'il a une autre carrière que médecin généraliste, il sera aussi le bienvenu chez nous, car nous avons aussi besoin de spécialistes, y compris, éventuellement, à l'hôpital.

Nous allons passer aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 :

REVUE BOURGOGNE NATURE JUNIOR – EDITION DU 9EME NUMERO

Mme Delaporte :

L'association Bourgogne-Nature regroupe quatre organismes œuvrant dans le domaine de la connaissance et de la vulgarisation du savoir naturaliste : la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, la Société des Sciences Naturelles de Bourgogne, le Parc Naturel Régional du Morvan et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.

L'association édite une revue scientifique, dont vous pouvez tous prendre connaissance, et une revue « junior » tournée sur la vulgarisation du savoir naturaliste pour le jeune public. Cette revue est distribuée dans tous nos collèges.

La publication de ce numéro de Bourgogne-Nature Junior s'élève à 48 500 € Le montant sollicité auprès du Conseil départemental s'élève à 8 % de la dépense prévisionnelle, soit 4 000 €

Il est proposé d'accorder à l'association Bourgogne-Nature cette subvention de 4 000 €

M. le Président :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : VENTE DES BATIMENTS DES CAVES DE L'ANGUISON À CORBIGNY

M. Herteloup :

Ce dossier est relativement ancien, et nous arrivons maintenant au bout de la procédure.

Conformément à la décision de la Commission Permanente du 16 octobre 2017, la propriété des Caves de l'Anguisson, à Corbigny, a fait l'objet d'une mise en vente aux enchères par internet sur le site Agorastore avec une mise à prix de 1 100 € pour le lot terrain et de 38 000 € pour le lot bâtiments. Aucune enchère n'ayant été faite pour les bâtiments, il a été proposé une nouvelle mise à prix à 15 000 €. Celle-ci a permis d'obtenir 6 enchères, dont la meilleure est celle de M. Emir Alban Mandet pour un montant de 32 000 € frais d'agence inclus. Au final, l'opération de vente des deux lots peut générer une recette nette vendeur de 34 271 € (4 587 € pour le terrain et 29 684 € pour les bâtiments).

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à vendre la parcelle bâtie cadastrée section AR n°39 à M. Emir Alban Mandet à un prix fixé à 29 684,60 € net pour le Département,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment l'acte de vente et si besoin la procuration pour vendre, établis par l'étude notariale qui sera désignée par M. Mandet.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9: CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX FINS D'EXPLOITATION DE LA FERME DU MARAULT – AVENANT N°2 – ADJONCTION DE PARCELLES AGRICOLES

M. Herteloup :

Le Département de la Nièvre, propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Ferme du Marault » intégré dans le domaine public départemental, a décidé de confier en 2016 au bénéficiaire constitué sous forme associative l'occupation de ce site à vocations agricole et événementielle. La forme juridique de l'occupant du site n'étant pas appelée à évoluer en 2018 et 2019, il a été convenu entre les parties une prolongation par avenant de la convention d'occupation du

domaine public sur ces deux années selon des modalités de gestion identiques.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet d'agropôle et du développement de ses partenariats avec des acteurs du monde agricole, le bénéficiaire sollicite du Département l'adjonction de parcelles dans le périmètre de sa convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la ferme du Marault. Ceci concerne un terrain de 4,6 ha face à l'entrée du site de la ferme du Marault, mais également l'ensemble des parcelles, pour 41,9 ha, objet d'une convention précaire et révocable de location de terres utilisées précédemment par le GIE Charollais du Marault avant sa dissolution. En effet, ces terres sont bien en lien direct avec le projet de développement d'un agropôle, ce qui justifie donc leur affectation dans le domaine public de la convention d'occupation temporaire aux fins d'exploitation de la ferme du Marault. M. Xavier Petit, agriculteur utilisateur du terrain de 4,6 ha face à l'entrée du site de la ferme du Marault ne s'oppose pas à son transfert au profit de l'association Agropôle du Marault.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'acter l'adjonction d'un ensemble de parcelles agricoles représentant une superficie totale de 46,62 hectares dans la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la ferme du Marault à Magny-Cours avec une date d'effet au 1er octobre 2018,
- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention d'occupation temporaire du Domaine Public de la ferme du Marault annexé au rapport
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer celui-ci ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le lundi 14 mai 2018, se tiendra à 9 heures une session spéciale de notre assemblée, sur la contractualisation avec les territoires. La séance sera suivie d'une Commission Permanente.

Je vous remercie. Bonne journée à tous.

